CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne se a reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATTI.

Le bâteau à vapeur le **CHAMPION**, tirant peu d'eau, capitaine Ryan, ayant presque toute sa cargaison prête à embarquer, partira sous peu. Pour le reste de sa charge et fret, ayant de bons commodements pour les passagers de chambre ou de pont. S'adresser à bord, ou à

13 mai TOURNE & BECKWITH.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bâteau à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits ci-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY.

10 avril—Tf Rue du Camp, no. 27.

POUR VERA-CRUZ.

La goelette mexicaine **VICTORIA TABASQUENA**, capitaine Rafael Barveri, partira le 11 de ce mois, si le temps le permet. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

F. TIO,

7 juin—2 rue Ste. Année

POUR TABASCO.

La goelette **NUEVA MANUELA**, capitaine M. Barjau, partira dans le courant de la semaine prochaine. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

MIGUEL DEL ACEBO,

6 juin—1 No. 6, rue de la Nouvelle-Levée.

POUR LE HAVRE—(passage seulement.)

Le navire bien connu **BOLIVAR**, capitaine Chiles, partira pour le dit port, le 19 courant, et pourra accommoder quelques passagers. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. QUERTIER & BOUTIN

A FRETER.

Le superbe navire fin voilier **GLOUCESTER**, capitaine Lane, portant 1300 balles de coton, est prêt à prendre son chargement. S'adresser à

WM. G. HEWES & CO,

20 mai rue du Camp, No. 60

POUR TAMPICO.

La goelette bonne voilière et bien connue **MARY FRANCIS**, capitaine C. P. Johnston, fera voile pour le port mentionné ci-dessus, mardi prochain. Pour passage, ayant d'excellens emménagements à bord, s'adresser au capitaine à bord, ou à

E. J. FORSTALL & Co.

3 juin Rue Royale, no. 153.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire neuf **HOBART**, capitaine Sprague, est en chargement et partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

LINCOLN & GREEN, ou à

JULES LE BLANC.

Le Hobart peut convenablement loger une famille qui désirerait aller en France. 29 mai

POUR LE HAVRE.

Le beau navire paquebot **ST. LOUIS**, capitaine Story, sera expédié immédiatement pour le port. Pour fret ou passage, s'adresser à

21 mai JULES LE BLANC

POUR LE HAVRE.

La belle barque neuve **POMONA**, capitaine Nason, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser

JULES LE BLANC,

mai rue Royale, No. 103

MAISON A LOUER.

La belle **MAISON**, située rue Royale, entre Dauphine et Hôpital, dernièrement occupée par M. Chabert. S'adresser à R. HEBRARD,

2 mai rue de Chartres, No. 180

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait de suite M. Soria, rue St. Louis, no. 86 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les 26 mai

A LOUER—La maison, dans la ruelle Pritchard, rue de Bourbons, près de Pencoignure de Conti. On en donner possession de suite. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co

26 mai rue Royale, No 117

A LOUER.

L'UNE des **MAISONS** appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & Co,

20 mai No. 87, rue de Chartres

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont.

FR. PERRET & GALLY,

12 avril—tf rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à

J. E. LOREILHE,

10 avril encoig. Bourbon et Dounne.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par

5 juin P. O. SORBE, rue Royale, No. 118

TRAITES sur New-York, à vendre par

2 juin J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par

2 juin J. MAGER.

TRAITES sur France et New-York, à vendre par

22 avril V. POUTZ, rue St. Louis, No. 82

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Paris, à vendre par T. NICOLET & Co,

19 mai rue Toulouse, No. 30.

TRAITES sur New-York, à vendre par

20 mai A QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Bordeaux et Marseille, à vendre par J. LE BLANC,

17 mai rue Royale, No. 108

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente :

13 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées;
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes de 5 fils;
250 do. de Grisettes ménages;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.

5 juin rue Royale.

321 BARILS Farine de qualité supérieure, en débarquement du bateau à vapeur Claiborne, et à vendre par

30 mai JOHN HAGAN & CO.

PHARMACIE DE A. A. PEYCHAUD RUE ROYALE, No. 123. Près la rue St-Louis.

REGUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irroé ou purgatif rafraîchissant; Eau de fleurs d'oranger simple, par bouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraîche; Seringues; pour les chevaux, &c.

16 mai A. A. PEYCHAUD.

Bureau de la Presse à coton à vapeur de la Levée, Nouvelle-Orléans, 14 mai 1834.

AVIS est par le présent donné qu'un certificat en faveur de Frederick Frey & Co. en date du 21 juin 1832, pour un action de cinq cents piastres de la souscription au fonds capital de cette institution, ayant été perdu ou égaré, demande a été faite d'accorder le certificat auquel donne droit le reçu mentionné.

Par ordre du bureau.

15 mai—3s F. C. CATONNET, secrétaire

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Champion du Havre, et offrent à vendre, 625 caisses de vin, (ayant droit au drawback.)

A QUERTIER & BOUTIN.

T. LEGER, docteur en médecine et en chirurgie de la faculté de Paris, ancien professeur d'accouchemens, et médecin de l'hospice St. Vincent de Paule, est établi en cette ville. Le public peut compter sur son zèle et son exactitude ; il demeure encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien.

[illegible]—6m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—*A. L. Boismare vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée à l'étude de L. Féraud, notaire public, le 16 juin prochain, à 10 heures du matin, pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même tems que toutes les poursuites judiciaires dirigées contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, seront suspendues.

E. A. Canon est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 14e jour de mai 1834.

16 mai—30 P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste—Présent l'hon. T. Le Blanc, juge— Mardi, 13 mai 1834—Succession de feu Jean Baptiste Laroux.—Sur motion de François Webre l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers du dit feu Jean Baptiste Laroux ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du juge ex-officio notaire public de cette paroisse, lundi, 23 juin 1834, à 10 heures du matin, à l'effet délire des syndics, de fixer les tegraits et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir.

Extrait des minutes, ce 13 mai 1834.

15 mai—30 A. SORAPURU, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian juge—No. 7556.—*François Layet vs. ses créanciers*, pour un attermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu à l'étude de M. C. Pollock, notaire public, le 25 courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

7 juin—7,2ps F. BUISSON, dép. grf

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—En vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le samedi 14 juin prochain, sur les lieux, à la chenière Caminada en cette paroisse, à midi, tous les biens composant les successions de feu Etienne Terrebonne et Rosalie Dufresne sa femme, savoir: le mobilier consistant en quelques meubles meublans, pirogues, animaux, et autres objets; une négresse nommée Françoise, âgée d'environ 20 ans, et une terre située à la chenière Caminada, ayant un arpent et demi de face à la baie Perilhat, et courant en profondeur à la baie Perilhat.

Conditions : pour le mobilier, toutes sommes au-dessous de $30 payables à 60 jours, et toutes sommes au-dessus, payables en mars 1835. La négresse et la terre, payables en trois termes égaux en mars des années 1835, 1836 et 1837, les acquéreurs donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

15 mai F. DUGUE, juge

VENTE DU SHERIF.—Argent comptant—Oliver Akin contre John H. Marteinsten. En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire, j'exposerai en vente publique le onze juin prochain, à midi, à la Bourse Lafayette, encoignures des rues de la Levée et de Jackson, les terrains suivants, a moitie indivise de deux terrains situés dans le nouveau faubourg ; les deux terrains mesurant ensemble quatre cent trente huit pieds de face sur la rue Ste. Marie, quatre cent trente huit pieds de face sur la rue Félicité, quatre cent quatre-vingt cinq pieds de face sur le côté faisant face à la rivière; et 265 pieds sur le derrière de la propriété de P. A. Guillotte.

11 mai Signé J. CHARBONNET, Shé.

*Henry Babcock contre A. Dimitry.*

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. juge de paroisse dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse Lafayette, à l'encoignure des rues Jackson et de la Levée, le 13 juin prochain, à une heure après-midi, la propriété ci-après décrite, savoir : Un carré de terre situé dans la ville de McDonogh, contenant 12 terrains, chaque terrain ayant 60 pieds de face, sur 120 de profondeur; un autre terrain ou angle situé dans le même lieu; une portion de la batture faisant face à la place No. 5, de la ville McDonogh, s'étendant de la rue Washington, au fleuve, ayant 300 pieds de face, sur une profondeur illimitée à cause de l'écoulement de la rive du fleuve.

Paroisse de Jefferson, 11 mai 1834.

22 mai P. A CHARBONNET, dép. sheriff

Vente par le Juge de la paroisse de Plaquemines.

EN vertu de trois ordres de la Cour du premier district judiciaire de cet Etat, en date du 16 avril 1834, et à la requête de MM. Charles Forstall et Félix Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu par le juge de paroisse soussigné, encanteur ex-officio pour la paroisse de Plaquemine, le 11 de juin prochain, à 10 heures A. M. sur l'habitation desdits Guérin frères, dans la dite paroisse; les Propriétés suivantes, savoir : 12 Vaches, 12 Veaux, un Taureau, 19 Moutons. La charpente d'une maison avec presque toutes les planches pour la finir, 20 milliers de Briques et 200 barils de Coquilles d'huîtres.

Conditions: Toute somme au-dessous de $100, comptant; et au-dessus à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Paroisse de Plaquemine, 7 mai 1834.

8 mai G. LEONARD, juge

COUR DE DISTRICT—La banque de Cité de la Nouvelle-Orléans contre Maria Emilie Nicolas veuve de Jean Baptiste Wiltz——En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis dans cette ville, mardi le 10 juin prochain, à une heure de l'après midi.

La propriété décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir :

Un demi terrain situé rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine, mesurant trente pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de cent vingt pieds; plus, un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant 25 pieds de face sur ladite rue Toulouse, sur une profondeur de 90 pieds, ensemble toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions, deux mille piastres payables le 14 Novembre prochain et la balance comptant.

9 mai—28 G W MORGAN, shérif

*Compagnie d'Assurance Commerciale.*

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.

27 mars—tf

*Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.*

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport a la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et priviléges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m B. BARAU, secrétaire.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses emménagements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Pascagoula, 5 mai 1834.

9 mai—2 JOHN M'RAE.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

*Rue Bienville, No. 21.*

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché,

300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre a bon marché 28 fév

*INDIENNES ayant droit au drawback.*

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Mars, de Liverpool, 100 caisses Indiennes a dessins, choisis expressément pour le marché mexicain. Ces marchandises sont offertes en vente à des prix très modérés, pour du comptant ou du papier endossé à satisfaction.

P. GILLET & CO,

23 mai rue de Chartres, No. 57

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, et a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,

N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût. 25 jan—a S. L.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testament—Lundi, 9 juin à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joachin Chaudé, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Sam, négresse âgée d'environ 21 ans.
2° Mary, mulâtresse, âgée de 28 ans.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 2 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 9 juin à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue Edouard entre les rues des Pacanniers et Annonciation, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Paul Lacour Dubourg.

Conditions de la vente : comptant. Par ordre de la cour,

27 mai W F C DUPLESSIS, register

Succession de Peter Hucker.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

30 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Samedi 14 juin, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue Casa-Calvo, faubourg Marigny, les meubles meublans et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Gabriel Augier. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour.

3 juin W F C DUPLESSIS, Register.

Succession de Elizabeth Perez, décédée veuve d'Antoine Maxent.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L. T. Chalon, exécuteur testamentaire datif, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire datif déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

3 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Thomas Ballen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph G. Elliott, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

3 juin W F C DUPLESSIS, rég

Succession de John Richardson.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William E. Thompson, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur, déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

5 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que François Goubeau a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Prosper V. Dubourg, décédé ab intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

6 juin W F C DUPLESSIS, rég.

AVIS.—Le soussigné, Jacques Saturnin Michon, ayant été interdit de ses droits de majorité, annonce au public que par jugement rendu par l'hon. Chas. Maurian de la cour des Preuves, en date du 30 mai dernier, il a été réintégré dans ses droits et déclaré apte à gérer lui-même ses affaires.

6 juin—3 J. S. MICHON.

LE DR. J P. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services qu'il peut rendre dans sa profession aux habitans et aux citoyens de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage. Son bureau est à l'encoignure des rues Royale et de la Donne, au dessus de la pharmacie de M. Doublard. 21 mai—3m

AVIS—Le soussigné offre ses services à toutes les personnes qui ont des terrains à combler. Il demeure à l'entrepôt de la rue de la Commune et Gravier, dans le second état, vis-à-vis la rue de l'Hôpital.

JAMES CAYGHES.

AVIS AU PUBLIC.

*Le bois de lit, ou le berceau qui balance, et qui endort par le moyen d'un ciel qui sert d'écrantail*

LE soussigné ayant obtenu une patente pour ce bel article, dont l'utilité contribue aux agrémens domestiques, prie le public de vouloir bien l'examiner, parce qu'il croit que la seule vue de cet objet lui attirera des acheteurs, et rendra général l'usage d'un bois de lit de cette espèce.

Il réunit les avantages extraordinaires d'un bois de lit stationnaire, ou d'un bois de lit en forme de berceau pour les enfans, et de la ventilation, par le moyen d'un ciel de lit propre à cet usage. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les avantages d'une ventilation efficace, combinée avec une action saine pour la personne couchée. Des médecins célèbres les ont recommandés depuis long tems, et le soussigné croit les avoir pourvus par cette invention qui joint une grande économie, à beaucoup d'élégance et d'agrément. Cet article peut se voir à la salle du second étage de la Bourse. GIDEON VAUGHAN, CADET,

rue de Chartres, No. 113.

N. B. Le public est prévenu de ne pas se laisser tromper par l'apparence d'autres bois de lit ou berceaux semblables provenant de toute autre personne que moi ou mon représentant légal ; je poursuivrai dans toute la rigueur des lois ceux qui violeraient ma patente. 30 mai

VENTES PAR LE MARSHAL.

WM. Vance vs. John L. Langradge.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 9 juin 1834, à 4 heures P. M. rue Condé, No. 44, une malle d'habillement, saisi dans cette affaire. Conditions : comptant.

29 mai B. BEAUREGARD, marshal

J. Robets vs. J. Wasd.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 9 juin 1834, à 4 heures p. m., rue Condé, No. 44, un coffre d'outils, saisi dans cette affaire. Conditions : comptant.

28 mai B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de 3 ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon: G Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 9 juillet 1834, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres & St. Louis,

La goelette ELIZABETH, ses agrès et appareaux, maintenant amarée au Bassin Carondelet, saisie dans l'affaire de Campbell et al vs. capt. Sheridan, la goelette Elizabeth et propriétaires.

Conditions : comptant.

7 juin B. BEAUREGARD, marshal

MAGASIN DE CHAPEAUX, DE BOTTES ET DE SOULIERS.

*A l'Enseigne des deux Bottes d'Or,*

Nos. 79 et 92, rue de la Levée.

A VENDRE à bon marché, un assortiment général de Chapeaux, Bottes et Souliers de toutes les espèces, trop nombreuses à spécifier, une partie débarquant en ce moment du navire Helen Mar, et du brick Harriet, et l'autre reçue dans d'autres arrivages, pa

22 mai WM. HOLMES & Co.

CUCULLU, LAPEYRE & CO., offrent à vendre: 183 sacs beau café vert, en débarquement du brick Aurora, 36 barriques vin de St. Julien, 1ère. qualité: 32 do. Haut Brion; 3 do. Château Larose; 4 do. Braine Montou; 3 do. Laffitte supérieur; 7 daisses double do.; 9 do. Larose; 12 caisses veritable Curaçao; 12 pipes excellent Cognac; 300 milliers briques de la Havane assortie. 27 m

REÇU par le navire Bolivar, du Hâvre, et à vendre par les soussignés: 2 caisses Mousseline française en couleurs, choisies pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback.

4 juin BORDERES FRERES.

600 BALLES Couvertures françaises, à vendre par 2 juin J. MAGER.

ON demande à louer une marchande pour vendre dans les rues. S'adresser au bureau de cette feuille.

4 juin tf

CHANGEMENT DE DOMICILE.

DR. DOORNIK, rue Bienville, entre Bourbon et Royale, à côté de M. Christy. 29 mai—3 i

LES soussignés donnent avis qu'à dater du 1er. mai dernier, ils ont pris Victor Hestres, en société.

Nouvelle-Orléans, 3 juin 1834.

4 juin F. GILLET & Co.

UNE famille respectable, demeurant aux Arrakapas désire avoir un précepteur ou une institutrice qui se chargerait de l'instruction de quatre enfans.

On demande que la personne qui pourrait se présenter soit recommandée

S'adresser au bureau de cette feuille. 4 juin—9

AVIS—Le dépôt de RUM, de la GUILDIVE de M. JH. MARTIN, de la paroisse Assomption, est rue Royale, No. 107, où il y en aura constamment à vendre au cours.

6 mai—a E. L. BERNARD.

PROCLAMATION

PAR A. B. ROMAN,

*Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.*

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane, au Congrès des Etats-Unis, pour le vingt-quatrième Congrès devant servir le terme de deux ans, et jusqu'au 3 Mars 1835, sont à être réélus, le premier lundi de juillet prochain, et les deux jours suivants, savoir :

Un Représentant au vingtquatrième Congrès devant être choisi, dans le premier district Congressionel, se composant des comtés d'Orléans, Côte des Allemands, Acadie et Lafourche.

Un Représentant au vingtquatrième Congrès, devant être choisi dans le second district Congressionel, se composant des comtés d'Iberville, Pointe Coupée et Feliciana.

Un Représentant au vingtquatrième Congrès, à être choisi dans le troisième district congressionel, se composant des comtés des Attakapas, Opélousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia.

Et attendu que la loi requiert qu'aux jours sus mentionnés, il sera élu un Sénateur, pour chacun des districts sénatoriaux, ci après spécifiés, et devant servir le terme de quatre ans, comme suit :

Un Sénateur pour le second district Sénatorial, compris dans les comtés d'Orléans, un Sénateur pour le comté d'Iberville, un Sénateur pour le district d'Est Baton Rouge un Sénateur pour le comté de la Pointe Coupée, un Sénateur pour le comté de Lafourche, un Sénateur pour le comté des Attakapas, un Sénateur pour le comté des Natchitoches et un Sénateur pour le comté de Ouachita.

Et attendu que la loi requiert aussi que le premier Lundi de juillet et les deux jours suivants, cinquante Représentans à l'assemblée générale de cet Etat, seront élus et choisis pour servir pendant le terme de deux ans, de la manière suivante, savoir :

Un Représentant pour la paroisse de Placquemine.
Un Représentant pour la paroisse St. Bernard.
Sept Représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un Représentant pour la paroisse Jefferson.
Un Représentant pour la paroisse St Charles.
Un Représentant pour la paroisse St Jean Baptiste.
Deux Représentans pour la paroisse St Jacques.
Un Représentant pour la paroisse Ascension.
Deux Représentans pour la paroisse Assomption.
Trois Représentans pour la pase de Lafourche Intérieure
Un Représentant pour la paroisse Terre-bonne.
Un Représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un Représentant pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge
Un Représentant pour la paroisse et comté de la Pointe Coupée.
Un Représentant pour les paroisses de Concordia et Carroll.
Trois Représentans pour la paroisse et comté des Natchitoches.
Un Représentant pour la paroisse et comté de Ouachita.
Un Représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux Représentans pour la paroisse des Rapides.
Un Représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois Représentans pour la paroisse et comté des Opélousas.
Deux Représentans pour la paroisse Lafayette.
Un Représentant pour la paroisse St Martin.
Un Représentant pour la paroisse Ste Marie.
Deux Représentans pour la paroisse d'Est Baton Rouge.
Deux Représentans pour la paroisse d'Est Feliciana.
Deux Représentans pour la paroisse d'Ouest Feliciana.
Un Représentant pour la paroisse de Washington.
Un Représentant pour la paroisse Ste Hélène.
Un Représentant pour la paroisse Livingston.
Un Représentant pour la paroisse St Tammany.

Et attendu qu'en vertu de la Constitution de cet Etat tous les citoyens ayant droit de voter à l'élection des Représentans, voteront aussi pour celle du Gouverneur, aux tems et lieux d'élections des Représentans et Sénateurs, lesquels devront rester en fonction durant le terme de quatre ans.

En conséquence, j'ai cru nécessaire de lancer ma proclamation, pour informer les électeurs et les votans qui y ont droit, dans toute l'étendue de l'Etat, aux dites élections, ordonnant tous Juges de Paroisse, Shérifs et autres officiers que cela peut concerner, de tenir les dites élections, pour l'élection du Gouverneur, Sénateurs, et Représentans sus mentionnés, ledit premier Lundi de Juillet et les deux jours suivants, dans lours comtés, districts, et paroisses respectifs, qu'elles soient tenues et que les retours en soient faits, dans le tems prescrit par les lois.

Donné sous ma main et le sceau d'Etat, en cette ville de la Nouvelle Orléans, ce septième jour de Mai, de l'an mil huit cent trente quatre, et de l'Indépendance des Etats Unis, la cinquante huitième.

L. S.

(Signé) A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,

GEORGE EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

10 mai

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 3 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Freret, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1° Sam, nègre âgé de 45 ans, bon tonnelier et chauffeur, actuellement au marron rage.
2° Jerry, nègre âgé de 22 ans, bon nègre de champ et de presse.
3° Manuel, nègre créole, âgé de 45 ans, borgne.
4° Chamba, nègre africain, âgé de 45 ans.
5° Toby, nègre américain, âgé de 35 ans, ou environ, un peu fergéron.
6° Stephen, nègre américain, âgé de 26 ans, ayant mal à une jambe.
7° Simon, nègre américain, âgé de 24 ans, adonné à la boisson.
8° Joshua, nègre américain, âgé de 28 ans.
9° John Smith, nègre américain, âgé 25 ans, adonné à la boisson.
10° Ned, nègre américain, âgé de 25 ans.
11° John, nègre américain, âgé de 26 ans.
12° Charles, nègre créole, âgé de 20 ans, boiteux.
13° Tom, nègre créole, âgé de 16 ans.
14° John, négrillon, créole, âgé de 14 ans.
15° Elijah, négrillon créole, âgé de 12 ans.
16° Louis, négrillon créole, âgé de 15 ans.
17° Bill, négrillon créole, âgé de 12 ans.
18° Milly, négresse américaine, avec ses trois enfans, Abraham, âgé de 15 ans; Alfred, âgé de 12 ans et Horan, âgé de 10 ans.
19° Harry, âgé de 60 ans, Polly, sa femme, âgée de 40 ans, avec leurs 6 enfans, Chloé, âgée de 12 ans; Sucky, âgée de 11 ans; Betsy, âgée de 9 ans; Stephen, âgé de 5 ans; Dinah, âgée de 3 ans et Fortin, âgé de 6 mois.
20° Sarah, âgée de 14 ans, couturière et domestique de maison.
21° Milly, âgé de 18 ans, domestique de maison.
22° Anna, âgée de 22 ans, avec ses trois enfans, Zoé, sujette aux crises âgée de 5 ans, Ben, âgé de 3 ans et Azélie âgé de 6 mois.
23° Charlotte négresse américaine, âgée de 50 ans, cuisinière.
24° Jane, négresse américaine, âgée de 80 ans, estropiée.
25° Fanny, âgée de 18 ans, avec son enfant Liza, âgée de 6 mois.
26° Joh-Congo, marronneur, âgée de 45 ans.
27° Baptiste Congo, âgé de 55 ans, boiteux.

PROPRIETES FONCIERES.

1°. Un l'et de Terre, borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 391 pieds 1 pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson, et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

2°. Un autre morceau de terre, borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et la propriété appartenant au Général Lafayette, ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 446 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, 123 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, et 463 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du Général Lafayette.

Ces deux Ilets seront vendus divisés en lots, conformément aux plans dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville qui seront exhibés à la Bourse au jour de la vente.

3°. Un lot de terre avec les bâtisses, situé dans la rue Perdido, entre les rues Baronne et Philippa, ayant 35 pieds 6 pouces de face, sur 120 pieds 2 pouces de profondeur, mesure française.

4°. Un lot de terre, formant encoignure des rues Gravier et Baronne, ayant 109 pieds de face à la rue Gravier, et 236 pieds 11 pouces sur la rue Baronne, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en trois petites maisons, une cuisine double à étage, en briques, nouvellement construites.

Conditions : Les esclaves payables à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les propriétés à 6, 12 18 et 24 mois de crédit, le tout, en billets endossés a satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, Register.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 juin

LE soussigné, rue Toulouse, 51, prie les personnes qui doivent à Victor Souza, jeune, à Décadie Baiz et à F. Philippe, de vouloir bien solder leurs comptes dans le plus bref délai possible.

4 juin—3 A. SENECAL, Syndic.

LES créanciers de Victor Souza, jeune, de Décadie Baiz et de F